



DATE DE PUBLICATION : 6 février 2017

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 2 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pascal TACHON, directeur des Grands Projets Entreprises et Particuliers (DGPEP), et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bruno JUILLET, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la DGPEP.

MM. Pascal TACHON et Bruno JUILLET peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DGPEP.

Fait à Paris, le 4 janvier 2017

Gilles VAYSSET